

LE COMPTEUR BI-HORAIRE EST-IL FAIT POUR VOUS ?

Faites le test pendant une semaine en relevant simplement votre index aux heures indiquées. Rappelez-vous que pour utiliser votre compteur bi-horaire au maximum de sa capacité, il vaut mieux déplacer votre consommation d'électricité en heures creuses. N'hésitez pas à adapter votre utilisation de la machine à laver, du séchoir, du lave-vaisselle, etc. pendant le test.

Début des heures creuses : 22h

Fin des heures creuses : 7h

Heures creuses le week-end : du vendredi 22h au lundi 7h



PARTICULARITÉ

Pour les communes de 1315 Glimes, Opprebais, Piétrebais, Roux-Miroir, 1320 Beauvechain, 1350 Orp-Jauche, 1357 Hélécine, 1360 Malèves-Sainte-Marie-Wastines, Thorembais-Saint-Trond, Thorembais-les-Béguines, Orbais (hors ville de Perwez), 1367 Ramillies, 1370 Jodoigne, 4827 Lincent, 7750 Mont-de-l'Enclus, 7760 Celles, Escanaffles, Pottes, 7780, 7781, 7782, 7783, 7784 Comines-Warneton, 7890 Ellezelles, 7910 et 7912 Frasnes (Anvaing, Arc-Ainières, Watripont, Saint-Sauveur et Dergneau), les heures creuses s'étendent **de 21h à 6h** et le week-end s'étend du vendredi à 21h au lundi à 6h.

NUIT DU	RELEVÉ DU COMPTEUR À 22H (OU 21H)	RELEVÉ DU COMPTEUR À 7H (OU 6H)	CONSOMMATION EN HEURES CREUSES
lundi au mardi
mardi au mercredi
mercredi au jeudi
jeudi au vendredi

WEEK-END	RELEVÉ DU COMPTEUR À 22H (OU 21H) LE VENDREDI	RELEVÉ DU COMPTEUR À 7H (OU 6H) LE LUNDI	CONSOMMATION EN HEURES CREUSES

CONSOMMATION TOTALE EN HEURES CREUSES
CONSOMMATION TOTALE (HEURES CREUSES ET HEURES DE JOUR)

Il ne vous reste plus qu'à calculer – en fonction des tarifs de votre fournisseur d'énergie – quelle économie vous pouvez réaliser sur votre consommation grâce à un compteur bi-horaire.

Celle-ci vous permet-elle d'amortir l'installation d'un compteur bi-horaire rapidement ?

Votre consommation en heures creuses est égale ou supérieure à 50 % de votre consommation totale ?

Dans ce cas, la pose d'un compteur bi-horaire est avantageuse.